

Discretion professionnelle

Par chou9283, le 03/04/2010 à 21:26

Bonjour,

je vous joins pour vous faire part de mon expérience.

Etant enceinte de quelques semaines, sur un grossesse non déclarée officiellement, je l'ai annoncé à mon supérieur hierarchique. Je travaille en tant qu'infirmière. Il me semblait donc important de lui signaler, car je justifiais ainsi le fait de ne pas pouvoir m'occuper de patients infectés ou porter des charges lourdes (patients). J'ai révelé ainsi ma grossesse en insistant sur son caractère confidentiel.

Quelques semaines plus tard, j'ai subi une fausse couche. Durant mon arrêt maladie, ma cadre a communiqué de facon volontaire les informations sur ma santé à tout l'établissement(tous services confondus). Sans justifier son indiscrétion qui a profondément choqué et dérangé mes collègues.

Je pense que c'était juste pour m'atteindre personnellement, vu qu'elle ne peut le faire professionnellement.

Je me sens lésée et impuissante.

Ai-je un moyen de me défendre?

Merci de votre réponse.

Melle M.